



# 19<sup>ème</sup> FÊTE Du PAIN et des Traditions

**DIMANCHE 15 Août 2010**

## CONCOURS DE CONFITURE

**Organisé par l'Association Culturelle de Pluherlin en partenariat avec le Relais gérontologique de la Communauté de Communes du Pays de Questembert**

Préambule : dans le cadre de la 19<sup>ème</sup> édition de la Fête du Pain et des Traditions, le comité d'organisation met en place un concours de confitures. Ce concours vise à promouvoir les savoir-faire traditionnels et les échanges intergénérationnels. Il s'adresse à tout un chacun à l'exception des professionnels. Il n'a aucune vocation commerciale.

### **REGLEMENT**

Article 1<sup>er</sup> : Le concours porte sur la confiture et la gelée de fruits de saison.

Article 2 : Modalités

Chaque candidat présentera 2 pots de 350 à 500 grammes chacun. L'un restera fermé et sera présenté tel quel au jury, l'autre sera ouvert pour être goûté.

L'étiquetage des pots devra mentionner entre autre le ou les fruit(s) utilisé(s) à la fabrication de la confiture mais ne portera aucun signe distinctif permettant d'identifier le(s) fabricant(s).

Article 3: Disposition pratique

Chaque pot réceptionné se verra assigné un numéro d'ordre auquel seront associées les coordonnées du (des) fabricant(s).

Article 4 : Conditions de participation

Ce concours est ouvert à tous les habitants de la Communauté de Communes du Pays de Questembert

Article 5 : Inscription

La réception des pots de confiture est fixée au **vendredi 13 août de 15h00 à 17h00 et au samedi 14 août 2010 de 10h00 à 12h00 sur le terrain de la Fête du Pain**. Cette réception fera office d'inscription au concours.

En échange, **chaque concurrent se verra remettre un billet d'entrée gratuite à la Fête du Pain**.

Article 6 : Concours

Le concours aura lieu dans le cadre de la 19<sup>ème</sup> édition de la Fête du Pain et des Traditions, le dimanche 15 Août 2010

Article 7 : Critères de notation

Suivant une grille établie par les organisateurs, il sera tenu compte de la présentation, l'aspect, la texture, le parfum et la saveur (teneur en sucre, acidité...).

La notation se fera selon un barème de 1 à 5 par critère.

Article 8 : Jury

Le jury sera composé de représentants de communes de la Communauté de Communes, de membres de l'Association Culturelle, et éventuellement de professionnels.

La présidente de l'Association Culturelle de Pluherlin est présidente d'honneur de ce concours.

Les décisions du jury sont sans appel.

**Toute participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement.**

Article 9 : Proclamation des résultats

Les résultats seront proclamés par Madame la Présidente de l'ACP le dimanche 15 Août en fin d'après midi sur le terrain de la Fête du Pain. La présence des candidats est souhaitable. Le vainqueur sera récompensé.

Le comité d'organisation